

## Activités de réception et d'accueil – 2023-2024<sup>1</sup>

## 1er avril 2023 au 31 mars 2024<sup>2</sup>

Description de l'activité	Nombre de participants prévus	Date	Coût de l'activité
Aucuns frais de réception ou d'accueil n'ont été engagés pendant cette période	-	-	-

Mise à jour le 15 mai 2024.

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> Article 4 (21) <u>Règlement sur la diffusion de l'information et sur la protection des renseignements personnels.</u>

<sup>&</sup>lt;sup>2</sup> Frais payés pendant le trimestre sans égard à la date de l'activité.